

**CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.**

**SIEGE SOCIAL : GP1 KM 12 EZZAHRA
MATRICULE FISCAL : 1058891R A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 26/06/2014 à 15 H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2013.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013.
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013.
- Affectation de résultat de l'exercice 2013.
- Distribution de dividendes.
- Fixation du montant des Jetons de présence.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Ratification de la cooptation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration
- Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.
- Autorisation à la Société d'achat et de vente de ses propres actions.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة مجموعة بولينا القابضة ش.خ.إ.

المقر الإجتماعي : الطريق الرئيسية رقم 1 كلم 12 الزهراء

تعريف جبائي 1058891R A/M/000

إن السادة المساهمين في شركة مجموعة بولينا القابضة ش.خ.إ. مدعوون لحضور اجتماع الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 2014/06/26 على الساعة الثالثة بعد الزوال بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات بضاف البحيرة ، تونس ، وذلك للتداول حول جدول الأعمال التالي:

- تلاوة التقارير السنوية للتصرف لسنة 2013 للشركة و للمجمع .

- تلاوة تقارير مراقبي حسابات الشركة والمجمع.

- المصادقة على القوائم المالية لسنة 2013 للشركة.

- المصادقة على القوائم المالية لسنة 2013 للمجمع.

- تخصيص النتائج.

- توزيع المرباح.

- تحديد بدل الحضور.

- المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصلين (200) و (475) م.ش.ت.

- تجاوز عتبات المساهمة .

- المصادقة على تعيين عضو جديد بمجلس الادارة .

-تجديد مهام اعضاء مجلس الادارة.

-تجديد مهام مراقبي حسابات الشركة.

-ترخيص للشركة لبيع و شراء اسهمها.

- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.

-تفويض

مشروع القرارات وتقارير مجلس الإدارة ومراقبي الحسابات على ذمة المساهمين ب المقر الاجتماعي

المذكور أعلاه.

مجلس الإدارة

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013, approuve les états financiers individuels de cet exercice ainsi que toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes constatant que la société « POULINA GROUP HOLDING » a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration sur la gestion et la situation du Groupe au titre de l'exercice 2013 et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2013 et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, approuve les états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice s'élevant à 53 376 999,178 DT comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS EN DT
Résultat de l'exercice	53 376 999,178
Résultats reportés 2012	620,786
Bénéfice distribuable	53 377 619,964
Réserve légale	(2 668 880,998)
Reliquat 1	50 708 738,966
Dividendes	(37 800 756,000)
Réserves statutaires	(12 907 000,000)
Résultats reportés 2013	982,966

Le dividende est fixé à 0,210 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 11/07/2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille dinars (40000 dt) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mr Khaled BOURICHA en tant que membre du Conseil d'Administration, en remplacement du défunt Abdelhamid BOURICHA, pour toute la durée restante de ce dernier, soit jusqu'à la présente assemblée.

Mr Khaled BOURICHA, présent, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

Constatant que les mandats des administrateurs prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, L'Assemblée Générale désigne, selon les termes des articles 13 des statuts et de l'article 190 du code des sociétés commerciales et pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2016, en tant qu'administrateurs :

- Mr Abdelwaheb BEN AYED
- Mr Mohamed BOUZGUENDA
- Mr Taoufik BEN AYED
- Mr Maher KALLEL
- Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR
- Mr Karim AMMAR.
- Mr Khaled BOURICHA
- Mr Brahim ANANE

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, les administrateurs de la société POULINA GROUP HOLDING : Messieurs Abdelwaheb BEN AYED, Mr Mohamed BOUZGUENDA, Mr Taoufik BEN AYED, Mr Maher KALLEL, Mr Karim AMMAR, Mr Khaled BOURICHA et la société Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR ont communiqué au Président Directeur Général, la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale prend acte des mandats ainsi exercés par les administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes, Monsieur Salah MEZIOU et du cabinet Union des experts comptables représenté par Monsieur Mohamed FESSI, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, décide de nommer Monsieur Salah MEZIOU et le cabinet Union des experts comptables représenté par Monsieur Mohamed FESSI en qualité de Co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et pour les comptes consolidés, et ce pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration de la société à acheter et à revendre les actions propres de la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

ONZIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....